ART. 20 BIS N° 224

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2021

### RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 224

présenté par Mme Lorho

#### **ARTICLE 20 BIS**

Supprimer cet article.

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

La liberté d'expression s'applique à tous les êtres, qu'ils soient homme ou femme. L'identité de genre est en revanche une construction d'ordre sociologique. Cette notion n'a pas sa place dans un texte législatif, qui statue sur les hommes et les femmes et non sur les êtres ayant la « sensation » d'appartenir à un genre alternatif.